



CONDITIONS GÉNÉRALES DES RÉSERVATIONS DE CHALETS ET D'EMPLACEMENTS DE CAMPING

RÉSERVATIONS DE CHALETS

I/ DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les locations sont disponibles à partir de 16h le jour de l'arrivée et devront être occupées avant la fermeture du bureau d'accueil. Elles doivent être libérées avant 10h, le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

Elles sont équipées pour 6 personnes maximum (enfants compris). Si le nombre d'occupants dépasse le nombre autorisé, le Régisseur, ou son représentant, se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de rompre le contrat.

Les locations peuvent se faire sous différentes formules tarifaires.

Le tarif de la location

- Comprend : la mise à disposition des locaux, le matériel de cuisine, les consommations d'eau et d'électricité ainsi qu'un téléviseur.
- Ne comprend pas : le linge de maison et les draps, le papier toilette dans les hébergements, le ménage de fin de location.

Un inventaire de la location sera remis avec les clés ; celui-ci devra être vérifié par le locataire et rendu signé à l'accueil à l'arrivée. Le locataire doit indiquer toute anomalie ou dégradation et remettre ce document le jour de l'arrivée ou au plus tard le lendemain matin.

Aucune réclamation ne sera prise en compte passé un délai de 24h.

L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, un état des lieux de sortie sera dressé par le personnel du camping. Tout objet cassé ou détérioré sera à la charge du locataire, les frais de remplacement des matériels détériorés seront facturés conformément à la tarification affichée au bureau d'accueil.

Préalablement à la remise des clés, **deux cautions seront demandées** :

- l'une de 200 € (en cas de dégradation) ;
- la seconde de 50 € (si les locaux rendus nécessitent de faire le ménage).

Pour le dépôt des cautions, sont acceptés les chèques, les empreintes bancaires et le numéraire.

Les cautions sont, soit remises par courrier dans la quinzaine suivant le départ, soit remises le jour du départ si l'inventaire a pu être réalisé par un agent du camping.

II/ CONDITIONS ET CONFIRMATIONS DES RÉSERVATIONS

La location est nominative. La sous-location est interdite.

La réservation d'un chalet (hors réservation par Internet) devient effective et ferme après le versement des arrhes (30% du montant prévisionnel de la location) et le retour du contrat dûment rempli, daté, signé et précédé de la mention « Lu et approuvé », sous 8 jours.

Le contrat de location d'un chalet, établi en deux exemplaires, précise les nom, prénom, adresse et référence client du locataire, le type et le numéro de chalet ou d'emplacement réservé, la période et le montant de location, ainsi que le montant des arrhes à verser. Il est signé du régisseur du camping, ou de son représentant, et du locataire.

En cas de demandes multiples pour une même location, seul pourra être enregistré le locataire ayant retourné le premier son contrat signé (cachet de la poste faisant foi).

En cas de réservation par Internet, les conditions générales de réservation sont portées à la connaissance du locataire, qui doit les accepter pour confirmer sa demande de réservation, et pouvoir procéder au paiement en ligne. La validation des conditions vaut acceptation du contrat.

Le locataire recevra alors la confirmation de sa réservation.

Le solde de la location devra être réglé le jour de l'arrivée, contre remise d'une quittance.

Le camping se réserve le droit de modifier l'attribution d'un chalet réservé au bénéfice d'un autre chalet appartenant à la même catégorie, ou à une catégorie supérieure.

Tout locataire est tenu de respecter le règlement de fonctionnement du camping affiché à la réception et consultable sur le site Internet www.camping.ville-le-treport.fr.

III/ ANNULATION DU SÉJOUR

- **Du fait du locataire** : les arrhes restent acquises au camping. Toute annulation de réservation doit être faite par écrit et adressée au camping, par lettre recommandée avec accusé de réception.

- **Du fait du loueur** : le loueur reverse au locataire le double du montant des arrhes versées.

- **Interruption de séjour** : en cas d'interruption du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement. Si le preneur ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur son contrat, la location est considérée annulée et la Direction se réserve le droit de disposer de la location.

Il appartient au locataire d'avoir sa propre assurance responsabilité civile et éventuellement une assurance annulation, interruption de séjour. Cette assurance peut être prévue dans certaines assurances multirisques ou cartes bancaires.

IV/ ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

Les présentes conditions générales de réservation figurent au dos du contrat de location, établi en deux exemplaires, ou sur le site Internet.

L'utilisateur doit en prendre connaissance et les accepter sans réserve :

- Soit en apposant la date, la mention « lu et approuvé » ainsi que la signature sur le document papier ;
- Soit en validant ces conditions générales lors de la réservation par Internet.

RÉSERVATIONS DES EMBLEMES DE CAMPING

I/ DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La réservation d'un emplacement se fait pour une durée de 2 nuitées minimum.

Le camping mettra à la disposition du locataire un emplacement nu de 80 à 100 m² pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes.

Le forfait comprend l'accès aux infrastructures des sanitaires, aux services de l'accueil, aux aires de jeux et aux animations (juillet et août).

Il est recommandé à l'utilisateur de se munir d'une rallonge suffisante (40 mètres) afin d'accéder aux bornes électriques, ainsi que d'un adaptateur pour prise européenne.

En haute saison, les emplacements sont disponibles à partir de 16h, le jour de l'arrivée et devront être occupés avant 19h, sauf accord spécifique. Ils doivent être libérés avant 12h le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire. Aucune arrivée ne pourra être prise en charge après la fermeture du bureau d'accueil, sauf accord de la direction.

Toute modification durant le séjour (nombre de personnes, véhicule supplémentaire...) devra être signalée à la réception.

Tout retard ou départ anticipé ne peut donner lieu à un remboursement. Sans nouvelles de la part du locataire, le contrat sera annulé au bout de 24h. Le montant des arrhes versées reste acquis au camping.

II/ CONDITIONS ET CONFIRMATIONS DES RÉSERVATIONS

La location est nominative. La sous-location est interdite.

La réservation d'un emplacement de camping devient effective et ferme après le versement des arrhes (30% du montant prévisionnel de la location) et le retour du contrat dûment rempli, daté, signé et précédé de la mention « Lu et approuvé », sous 8 jours.

Le contrat de location d'un emplacement, établi en deux exemplaires, précise les nom, prénom, adresse et référence client du campeur, le type et le numéro d'emplacement réservé, la période et le montant de location, ainsi que le montant des arrhes à verser. Il est signé du régisseur du camping, ou de son représentant, et du campeur.

En cas de demandes multiples pour un même emplacement, seul pourra être enregistré le campeur ayant retourné le premier son contrat. Le campeur recevra alors la confirmation de sa réservation.

Le solde du séjour devra être réglé le jour de l'arrivée, contre remise d'une quittance.

En cas de réservation par Internet, les conditions générales de réservation sont portées à la connaissance du campeur, qui doit les accepter pour confirmer sa demande de réservation, et pouvoir procéder au paiement en ligne. La validation des conditions vaut acceptation du contrat.

Le camping se réserve le droit de modifier l'attribution d'un emplacement réservé au bénéfice d'un autre emplacement.

Tout campeur est tenu de respecter le règlement de fonctionnement du camping affiché à la réception et consultable sur le site Internet www.camping.ville-le-treport.fr.

III/ ANNULATION DU SÉJOUR

- **Du fait du campeur** : les arrhes restent acquises au camping. Toute annulation de réservation doit être faite par écrit et adressée au camping, par lettre recommandée avec accusé de réception.

- **Du fait du camping** : le loueur reverse au locataire le double du montant des arrhes versées.

- **Interruption de séjour** : en cas d'interruption du séjour par le campeur, il ne sera procédé à aucun remboursement. Si le preneur ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur son contrat, la réservation est considérée annulée et la Direction se réserve le droit de disposer de l'emplacement.

Il appartient au campeur d'avoir sa propre assurance responsabilité civile et éventuellement une assurance annulation, interruption de séjour. Cette assurance peut être prévue dans certaines assurances multirisques ou cartes bancaires.

IV/ CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS & CARAVANES EN BASSE SAISON

1- ACCUEIL

L'accueil des camping-cars et caravanes se fera pendant les heures de permanence du bureau à savoir du lundi au dimanche de 9h à 12h sauf réservation.

Les emplacements devront être libérés avant 12h.

Les camping-cars et caravanes seront placés sur les emplacements prévus à cet effet selon les disponibilités.

L'accueil se fera sur place, les clients seront invités à contacter le bureau d'accueil pour s'assurer des horaires d'ouverture et des disponibilités. Par contre, il sera conseillé aux éventuels groupes de réserver au préalable.

Le bureau sera fermé les 25 décembre et 1^{er} janvier.

2- PRESTATIONS

Seront à la disposition des campeurs, en plus de l'emplacement :

- Le branchement électrique 6A (1380 W) ou 10A (2300W);
- Un endroit pour vidanger les cassettes chimiques et les eaux grises ;
- Un accès aux WC ;
- Un accès aux douches.

L'accès aux barbecues communs, la laverie, les salles de TV et jeux vidéo ne sera pas autorisé.

En cas de non fourniture de l'un des services précités, il ne pourra être procédé à un remboursement.

3- TARIF

A l'image de l'aire de camping-cars Sainte-Croix, il sera procédé à un tarif forfaitaire UNIQUE à la nuitée (cf. grille tarifaire en vigueur).

Toutes personnes ou animaux supplémentaires ne seront pas facturés.

4- RAPPEL DES RÈGLES « BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE RESPECT DU PERSONNEL ET DES USAGERS »

- Pas de bruit après 22h ;
- Pas d'installation sans y être autorisé par le personnel d'accueil ou les gardiens ;
- Il est interdit de faire rentrer des véhicules étrangers au camping ;
- En cas de fermeture de l'accueil un numéro est affiché près de la porte d'entrée mais ne doit être utilisé qu'en cas de réelle urgence : par conséquent les clients laisseront un message et la personne jugera de l'urgence et agira en conséquence ;
- L'ampérage est de 6A ou 10 A soit 1380 W ou 2300W comme cela est indiqué sur les coffres électriques : dans le cas où un compteur disjoncterait en dehors des horaires d'ouverture, il faudra attendre l'ouverture du bureau d'accueil (rappel : pas de remboursement possible)
- Les usagers s'engagent à maintenir l'emplacement et les installations propres.
- Un téléphone d'appel d'urgence relié au 112 est à disposition à l'extérieur de l'accueil. Toute utilisation abusive fera l'objet de poursuite.

V/ ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

Les présentes conditions générales de réservation figurent au dos du contrat de location, établi en deux exemplaires ou sur le site Internet.

L'utilisateur doit en prendre connaissance et les accepter sans réserve :

- Soit en apposant la date, la mention « lu et approuvé » ainsi que la signature sur le document papier ;
- Soit en validant ces conditions générales lors de la réservation par Internet.